



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Petit Village de Ribray : Bail emphytéotique entre la Ville de Niort  
et L'OPAC SUD DEUX-SEVRES**

[Annexe]

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Petit Village de Ribray : Bail emphytéotique entre la Ville de Niort et L'OPAC SUD DEUX-SEVRES**

DELIBERATION D20040399

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Vous avez validé, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2002, le principe de la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPAC pour la réhabilitation du Petit Village de Ribray.

Par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, l'OPAC a procédé également aux travaux d'aménagement des voiries, des emprises d'espaces verts et des réseaux divers.

Cette opération étant achevée, le géomètre a pu procéder aux divisions cadastrales entre les emprises intégrant le domaine public communal (voirie et espaces verts) et les emprises qui seront l'objet du bail emphytéotique avec l'OPAC et qui sont désignées ainsi qu'il suit :

SECTION	NUMEROS	CONTENANCE EN m <sup>2</sup>
BH	558	102
BH	559	44
BH	560	47
BH	556	43
BH	557	39
BH	955	532

Le service du Domaine a estimé la redevance annuelle à devoir par l'OPAC pendant la durée du bail emphytéotique à un montant de 2 448 €.

Mais compte tenu de l'affectation après travaux de ces logements anciens à un usage de logement locatif social ou très social, je vous propose de louer à l'OPAC pour l'euro symbolique les immeubles dont la Ville est propriétaire au sein du Petit Village de Ribray.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPAC Sud Deux-Sèvres pour la réhabilitation du Petit Village de Ribray d'une durée de 55 ans moyennant une redevance annuelle fixée à l'euro symbolique.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant à la charge de l'OPAC.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**